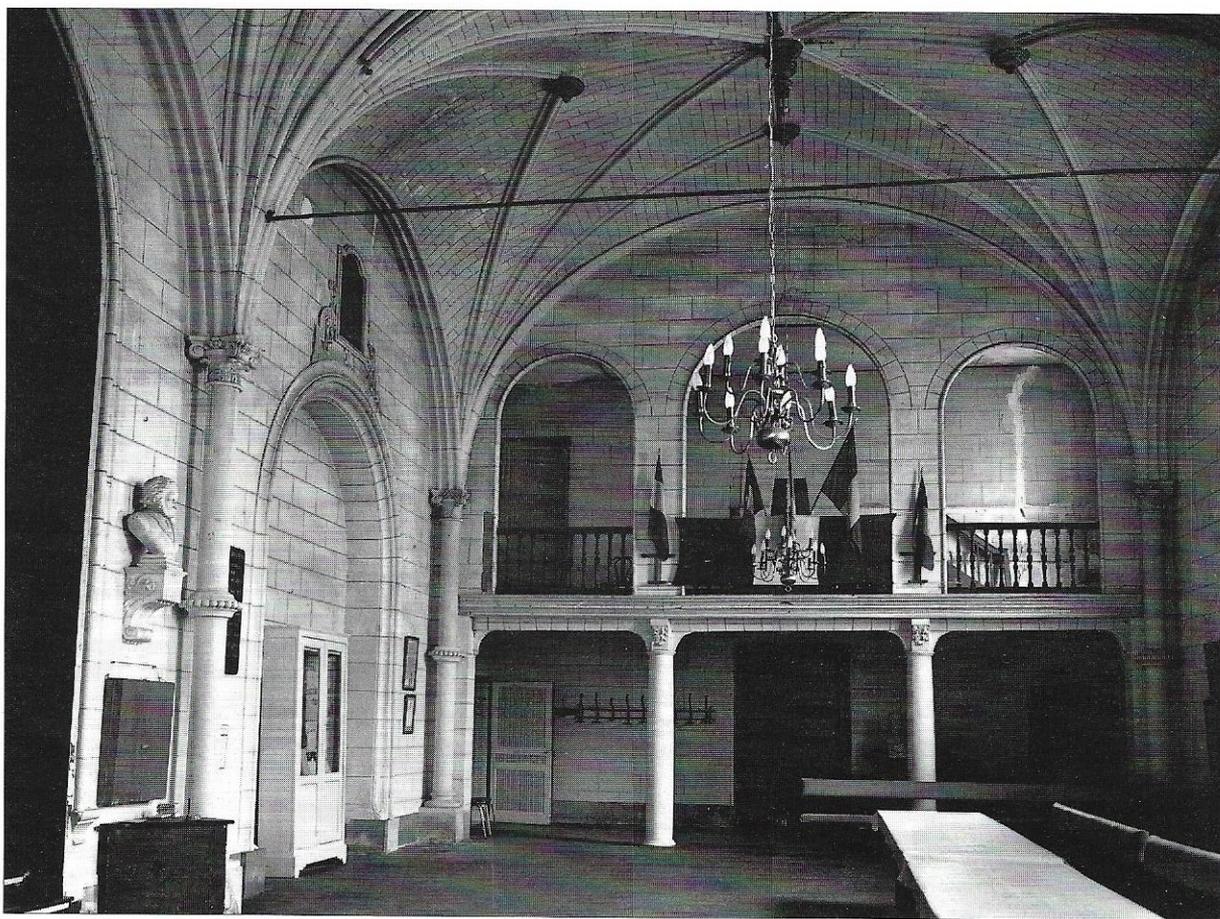


du côté d'hier

le « refuge » de tours

ou l'étrange destin d'un couvent



D.R.
Hier chapelle des sœurs de Notre-Dame du Refuge, aujourd'hui parvis du temple maçonnique des Démophiles.

*« Le besoin est extrême, la ville est grande, c'est une ville de plaisirs »,
justifiait en 1705 le père Lhonoré,
qui voulait établir à Tours une maison destinée « au relèvement moral des jeunes filles égarées ».
Fondé en 1714, « le petit couvent de La Riche » prit son essor au siècle suivant,
mais ce fut en 1903 qu'il donna lieu à une affaire qui divisa la ville de Tours,
le comportement violent de certaines religieuses envers des « pénitentes » ayant donné lieu à un procès.
Une véritable affaire Dreyfus tourangelle dont on parla jusque dans la presse nationale.
Même Clémenceau s'en mêla, fustigeant ces « mères de comédie ».
Le scandale fut tel que l'établissement ne tarda pas à fermer.
Mais le lieu connut d'autres destins, la salle capitulaire étant devenue le temple d'une loge maçonnique.
L'immeuble fut même un temps transformé par le Secours catholique en dépôt de pommes de terre.
Que de souvenirs derrière certaines pierres...
Une riche histoire que Jacques Feneant retrace avec la traditionnelle rigueur de l'historien.*

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

du côté d'hier

La congrégation de Notre-Dame de Charité du Refuge de Tours

Sur un plan de Tours du XVII^e siècle représentant les nouvelles fortifications et les principaux monuments de la ville, se mélangent la vieille cité et les terrains sur lesquels la ville s'étendit au XIX^e siècle, toujours orientée est-ouest, en raison de l'important trafic fluvial et de l'activité économique des quais de la Loire. A l'ouest de la ville, enclose désormais dans ses fortifications à la Vauban, une grande coulée verte composée de jardins, vergers, vignes et prés s'étale de la Porte des Oiseaux et du bastion près duquel est relégué le cimetière protestant (actuelle rue Léon-Boyer), jusqu'à la rue des Fossés Saint-Martin (rue de la Victoire). Cette étendue calme et champêtre traversée par la rue Saint-Claude, orientée nord-sud (actuelle rue Jean-Macé), se trouvait limitée au nord par la rue du Faubourg La Riche (rue Georges-Courteline) et au midi par la rue des Récollets (rue Rouget-de-L'Isle) du nom d'un couvent établi en 1618 sur le jardin de Madame d'Angoulême. A quelques pas de là, au nord, près de la rue de La Riche, les filles de l'Annonciade ou « sœurs bleues » furent autorisées à s'installer dans un couvent le 7 mai 1643 sur la paroisse de La Riche. La première moitié du XVII^e siècle connut en effet une floraison de fondations religieuses qui attirèrent beaucoup de jeunes filles de la ville. Un certain nombre de communautés féminines se succédèrent rue de La Riche jusqu'au début du XX^e siècle. Une histoire mouvementée faite de passions aussi bien civiles que religieuses.

« C'est une ville de plaisirs »

Les religieuses de Notre-Dame de Charité du Refuge eurent pour fondateur le père Jean Eudes, initiateur du culte liturgique du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, mort en 1680. Eudes, accusé de gallicanisme par les jésuites, eut l'idée de ramener à Dieu les filles de mauvaise vie. Pour cela il réunit quelques religieuses pour fonder un premier monastère à Caen, placé sous la règle de Saint-Augustin. En 1666 le pape Alexandre VII approuva les constitutions de ce nouvel ordre, la congrégation de Notre-Dame de Charité créée en 1647, spécialisée dans le relèvement moral des jeunes filles « égarées ». Les religieuses cloîtrées prononçaient les trois vœux simples - chasteté, obéissance, pauvreté - et un quatrième, celui de sauver des âmes, source de bien de problèmes et d'ambiguïtés. Cet ordre essaima à Rennes puis à Guingamp au diocèse de Tréguier, cette dernière fondation ayant donné naissance au monastère de Notre-Dame du Refuge de Tours.

Le père Lhonoré, un jésuite, voulait établir à Tours une maison de cet ordre. « Le besoin est extrême, écrivait-il en 1705, la ville est grande, c'est une ville de plaisirs ». L'archevêque de Tours, Mgr Isoré d'Hervault agréa, mais, d'après un chroniqueur « le roi ne s'était jamais montré plus ennemi des nouvelles fondations religieuses... » Malgré des difficultés sans nombre, vers la fin de 1713, l'archevêque demanda à l'évêque de Tréguier de lui envoyer six religieuses, désirant les installer avant d'avoir reçu les lettres patentes. Elles arrivèrent à Tours en juillet 1714 et, après quelques hésitations, s'établirent dans l'ancien couvent des Annonciades, composé de plusieurs bâtiments, une chapelle, une cour d'entrée, un jardin nouvellement planté.



« L'Adoration » de Charles Lamy, vivement réclamé par la communauté depuis 1818, est toujours détenu par le musée des Beaux-arts de Tours.

La mère Moisant, élue supérieure, fit aménager le couvent et en prit possession le 9 septembre 1714. Les tribulations de la communauté ne prirent pas fin pour autant. Des calomnies furent lancées contre les sœurs accusées - déjà - de mauvais traitements sur les pensionnaires. Elles se virent refuser les lettres patentes de régularisation et l'autorité civile surveilla la communauté. Un intendant de la province fit même une

visite domiciliaire, accompagné d'un juge. Il interrogea les « pénitentes » afin de s'informer sur la réalité des accusations. Comme les filles paraissaient heureuses de leur sort, l'intendant se retira, mais la privation de lettres patentes montrait que le malaise subsistait et que l'ordre était peu considéré, relevant d'un apostolat difficile. Mgr de Rastignac finit toutefois par obtenir les autorisations en 1728, ce qui permit l'essor du « petit couvent de La Riche », ainsi désigné dans les actes officiels. Les religieuses (29 en 1735) et les filles plus ou moins repenties virent leur nombre augmenter, alors qu'affluèrent les dons de pieuses personnes qui soutenaient l'oeuvre.

Marie de Saint-Joseph Le Roux fut élue supérieure en 1779, puis en 1785 pour trois années. Lorsque la Révolution éclata, elle était redevenue économiste du Refuge. L'Assemblée nationale ayant décrété que les biens de l'Eglise appartenaient à la Nation, un inventaire fut dressé. En vertu des lois de la Constituante, un traitement devait, en principe, être versé aux religieuses qui étaient cependant fortement invitées à quitter leur couvent. Ne resteraient provisoirement ouvertes que « les maisons religieuses chargées de l'éducation publique et des établissements de charité ».

Les foudres constitutionnelles

Les sœurs du Refuge refusèrent de reconnaître l'autorité de Pierre Suzor, curé d'Ecueillé, nommé évêque constitutionnel du département en mars 1791. Ainsi elles rejoignirent le clergé réfractaire et eurent à subir les foudres constitutionnelles. La municipalité s'empara de la maison de leur aumônier et, en septembre 1792, il leur fut signifié qu'un mois plus tard le couvent devait être fermé. Le 18 octobre, un officier municipal dressa un second inventaire, mit les scellés sur la sacristie et expulsa les religieuses. Deux tableaux du peintre Charles Lamy furent confisqués afin de les confier au musée de Tours. La première toile, « l'Assomption de la Vierge », de bonne facture, porte le millésime 1734 ; la seconde, datée de 1735, une « Adoration », est une grande peinture qui représente, dans un chœur d'église - celui du Refuge ? - des sœurs de Notre-Dame de Charité en fervente adoration devant les cœurs de Jésus et de Marie, au milieu desquels plane la colombe du Saint-Esprit et que domine le Père éternel. Les sœurs sont au nombre de six, sans doute pour rappeler la fondation de la maison de Tours par les six religieuses de Guingamp. Ce tableau, vivement réclamé par la communauté en 1818, ne sera jamais restitué et appartient toujours au musée de Tours.

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

du côté d'hier

A la suite d'un arrêté du 13 mars 1793, le Directoire départemental condamna à la réclusion toutes les religieuses du département. D'après certaines sources orientées, plus de trois cents auraient été internées dans le « petit couvent de La Riche » pendant dix-huit mois. Après leur libération, on voulut faire du monastère une prison pour les prêtres réfractaires, mais les commissaires le trouvèrent en si piètre état qu'ils renoncèrent à leur projet. Le citoyen Thenon, commissaire à la guerre, transforma l'établissement en caserne « eu égard à l'insuffisance du vieux château ». Le VI^e régiment de hussards y établit ses quartiers. Plus tard, abandonné par l'armée, le couvent fut vendu comme tous les autres couvents, selon le régime de brumaire an V (novembre 1796). Partagé en trois lots principaux estimés à 18.750, 10.500 et 10.500 livres numéraires - somme relativement modeste, sans doute en raison de la vétusté des bâtisses -, il fut adjugé le 29 nivôse an VI, pour des sommes légèrement inférieures, à un négociant de Tours, un marchand de bois de La Riche et un propriétaire de Joué.

A la fin de la Révolution, les carmélites se regroupèrent et observèrent la clôture dans un local acheté rue Notre-Dame-La-Riche. Ainsi « le petit couvent » changea de mains en attendant le retour de la communauté du Refuge. En 1804, trois religieuses de Notre-Dame de Charité s'établirent dans une maison située rue de la Longue-Echelle, près de l'ancienne église Sainte-Croix, afin de se consacrer à la « conversion des filles et femmes qui sont tombées dans le désordre et veulent en sortir pour faire pénitence sous leur conduite », désirant ouvrir également une école gratuite accompagnée d'un pensionnat.

Après la reconnaissance de l'institut, en 1807, grâce à Mgr de Barral, la communauté comprenait neuf religieuses accueillant une quarantaine d'élèves. L'arrivée de l'ancienne supérieure Marie de Saint-Joseph Le Roux redonna un souffle nouveau. Ayant déménagé rue Creuse (rue du Général-Meunier) dans le cloître Saint-Gatien, une vingtaine de filles repenties occupèrent les locaux en 1815.

La communauté tenta de racheter, dès 1813, ses anciens immeubles de La Riche. Malgré de multiples démarches, l'existence légale du monastère ne fut reconnue que le 12 septembre 1816. Comme au siècle précédent, les autorités administratives se méfiaient de l'indépendance de la maison. Le substitut du procureur royal, Robillard, craignait que les jeunes pénitentes ne se trouvassent dans l'établissement « malgré elles, car ce n'est malheureusement pas un repentir qui les a conduites dans ce pieux asile ». Aussi décida-t-il, en 1819, d'inspecter

l'institut, à la suite de quoi il ne trouva rien à redire. La place faisant défaut et la clôture canonique n'étant pas assurée, la nouvelle supérieure élue en 1819, Julie de Saint Hippolyte de Boëtmilliau, vendit les propriétés du cloître Saint-Gatien en 1822, afin de racheter « le petit couvent » occupé par les carmélites. Les religieuses en prirent possession officiellement le 2 octobre 1823, en présence de Mgr du Chilleau, archevêque de Tours. La communauté du Refuge prit alors son plein essor.

Deux fortes personnalités

Deux fortes personnalités enthousiasmèrent, passionnèrent, mais aussi troublèrent le monde religieux et ecclésiastique, bien au-delà des murs du couvent tourangeau. La première figure, Marie Julienne Françoise Houët, née en 1788 dans la Sarthe, entra au Refuge en 1808 et prit le nom de sœur Marie de Sainte-Victoire lors de son admission à la vêtur. Elle dirigea la classe des pénitentes en 1812 mais très vite fut accusée d'hérésie, preuve que la vie conventuelle n'était pas à l'abri de chausse-trapes. Grâce à la protection de la nouvelle supérieure Marie de Boëtmilliau, la sœur Sainte-Victoire regagna son influence en ayant en charge l'économe de la communauté. Son action permit l'achat des terrains et des anciens bâtiments du couvent de la rue de La Riche. Une grille sépara le chœur de la chapelle et de nouvelles constructions reçurent les filles repenties sous l'autorité de la supérieure Marie Pelletier, l'autre grande figure du Refuge. En 1828, 70 filles et 80 orphelines se trouvaient sous la férule de Marie de Sainte-Victoire, première maîtresse

des pénitentes, « grande convertisseuse d'âmes ». Elle faisait lire la vie des pères du désert et la Bible, d'où de nouvelles accusations d'hérésie, voire de jansénisme.

Les pénitentes étaient des enfants amenés par leur famille, par l'autorité civile, par l'Assistance publique ou encore la Direction des prisons. Elles représentaient « toute la gamme de la misère morale, depuis les enfants obstinément paresseuses et indisciplinées, jusqu'à des filles mères de 13 ou 14 ans, en passant par les vagabondes ou vicieuses de tout acabit », selon un rapport peu amène de l'époque. Leurs journées se partageaient entre les prières et les travaux de couture, toujours soumises au silence et à l'obéissance. Grâce à l'habileté de Sainte-Victoire, dont la seconde fonction restait l'économe, on améliora la chapelle extérieure et on aménagea des parloirs aux normes exigées par la clôture. Les revenus ordinaires ne suffisant pas, la zélée économe obtint la permission de se livrer à la confection et à la vente d'ornements d'église.

En mai 1834, la communauté choisit Sainte-Victoire comme mère supérieure. Son influence spirituelle s'affirma. Ainsi, de 1834 à 1837 elle donna une centaine de conférences. Un véritable mysticisme s'empara alors du couvent. Léocadie Bluche, Marie Jouet laissèrent des écrits d'inspiration mystique. Certaines religieuses éprouvèrent des visions. Le diable apparut sous la forme d'un oiseau noir d'assez grande taille qui venait chaque jour se poser sur un arbre situé à l'extrémité du préau. L'arbre maudit fut abattu puis brûlé et Sainte-Victoire fit édifier un petit oratoire dédié à la Vierge à son emplacement.

Le rayonnement de la supérieure, réélue en 1837, franchit les murs du couvent. Elle entra en relation avec M. Dupont, le « saint homme de Tours », figure typique d'un catholicisme radical. Le Refuge de Tours essaima au Mans, à Blois, Marseille, Versailles et Besançon, de 1836 à 1839. Ces fondations confirmèrent l'activisme religieux de l'époque et l'autorité morale de Sainte-Victoire, laquelle quitta Tours en 1840 pour prendre la direction de la maison de Marseille. Revenue au Refuge de Tours en 1846 et réélue supérieure, elle mourut en 1851. Les religieuses recouvrèrent ses restes six années plus tard pour les ensevelir dans l'enceinte de son couvent.

La seconde grande figure, Rose Virginie Pelletier, née en 1796, entra au couvent en 1814 malgré les réticences familiales en raison de la nature de l'ordre choisi. Elle fut admise à la profession après trois années de noviciat. La communauté la choisit comme supérieure en 1825 puis en 1828. Elle sut attirer la générosité de la comtesse d'Andigné, personne très influente dans la haute so-



Mère Marie de Sainte-Victoire Houët

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

du côté d'hier



Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier

ciété tourangelle, qui venait passer plusieurs semaines par an au Refuge. La mère Pelletier, en religion Marie de Sainte-Euphrasie, mena à bien la création d'un « institut des sœurs de Sainte-Madeleine ». Ces filles repenties, « désireuses de garder au divin Maître les restes d'une vie dévastée », suivirent une règle et reçurent un habit proche de celui des carmélites. Les madeleines, au nombre de douze en 1828, s'établirent dans une petite maison entièrement séquestrée du reste de la communauté. En 1831, Marie Pelletier prit en charge le monastère d'Angers et une concurrence souvent impitoyable s'intensifia pendant une trentaine d'années entre les Refuges de Tours et d'Angers, c'est-à-dire entre les deux fortes personnalité, Sainte-Victoire et Sainte-Euphrasie.

Marie Pelletier fonda la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers, que d'aucuns comparèrent à une seconde Compagnie de Jésus, laquelle fut à l'origine de plusieurs dizaines de monastères de par le monde. En 1854, le Bon Pasteur étendait son autorité sur 53 monastères dont 24 à l'étranger. Quand la supérieure Marie Euphrasie Pelletier émit l'idée que l'ordre devait être conduit par une supérieure générale, les passions se déchaînèrent entre les Refuges de Tours et d'Angers pour l'octroi du généralat, un véritable pouvoir qui n'était pas que spirituel. Les deux religieuses eurent leurs partisans en renforçant leur pré carré ; les différents Refuges se divisèrent, l'épiscopat français se partagea et le Saint-Siège s'en mêla...

L'habileté de Marie Pelletier fit merveille, malgré les accusations d'autoritarisme lancées par ses détracteurs, d'abord l'archevêque de Tours, Mgr de Montblanc, puis l'évêque d'Angers, Mgr Angebault, à propos de la juridiction sur le Bon Pasteur,

enjeu considérable. Comme il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints, Marie Pelletier joua la carte romaine et gagna d'incomparables protections. Les papes Grégoire XVI et Pie IX approuvèrent le généralat de la supérieure d'Angers. Le Bon Pasteur fut reconnu par les autorités civiles en 1852. A la mort de Marie Pelletier en avril 1868, l'Institut comptait plus d'une centaine de maisons. Pie XII, en 1940, canonisa sainte Marie-Euphrasie Pelletier. La destinée angélique de la sœur Sainte-Victoire fut plus modeste.



Une Vierge très précieuse

Le couvent du Refuge de Tours resta un centre de détention et un foyer de rayonnement spirituel, comme si le fait de côtoyer l'extrême misère morale incitait aux exercices pour s'en détacher. Il fut même envisagé de construire un nouveau monastère sur le coteau de Saint-Symphorien, à la fin du XIX^e siècle. Le prestige de la communauté avait été renforcé par la nouvelle destination de sa chapelle de la rue de La Riche, depuis qu'elle avait reçu une précieuse relique, objet de pèlerinages ancestraux, la statue en bois polychrome de Notre-Dame des Miracles. Son origine légendaire la faisait remonter à sainte Monégonde, fondatrice du premier monastère de femmes du diocèse de Tours.

Cette Vierge Mère, considérée comme la plus ancienne madone que possède la France, date probablement du XIII^e siècle. Pendant plusieurs siècles son culte fut entretenu dans l'abbaye royale de Beaumont-les-Tours. Assise sur un trône, la Vierge en majesté est elle-même un trône symbolique pour son fils béni, tenant de la main gauche l'image du monde sauvé par la croix. A cet objet répond la pomme que tient la Vierge, « nouvelle Eve ». Comme les Vierges noires, elle était richement parée pour être offerte, au milieu d'une forêt de cierge, à la vénération des fidèles.

Au XVII^e siècle, une confrérie instituée en son honneur célébrait chaque année, en grande pompe, la fête de Notre-Dame des Miracles dans l'Octave de la Nativité de la Vierge (11 septembre). Cette relique miraculeuse fut sauvée de la tourmente révolutionnaire par quelques religieuses qui suivirent leur abbesse madame de Virieux-Beauvoir, réfugiée dans un logement de la ville. Peu de temps avant sa mort, cette dernière confia la statue à une sœur converse du nom d'Umblin, dernière survivante des religieuses de Beaumont, laquelle vint frapper à la porte du monastère du Refuge

en offrant la Vierge pour dot. Le 11 septembre 1833, les religieuses, en manteau de chœur, reçurent processionnellement la vénérable relique.

Comme dans l'abbaye de Beaumont, un attrait irrésistible précipita les fidèles vers cette statue réputée miraculeuse, objet d'un culte particulier. Il fut décidé que la Vierge Mère aurait son autel dans la chapelle extérieure et qu'une grille ouvrant sur le chœur des religieuses permettrait à celles-ci de venir faire leurs dévotions sans franchir la clôture. La communauté confia à Lucien Léopold Lobin, en 1872, le soin d'installer des vitraux peints au dessus de l'autel séparé de l'église par trois arcades, dans le goût roman. La toiture de la salle capitulaire - le chœur des religieuses - s'orna d'un clocher à l'aspect de campanile, alors que la décoration intérieure se voulait néogothique dans le dessin de ses ouvertures en arc brisé et de sa charpente en forme de carène renversée. Après la fermeture du Refuge, au début de ce siècle, la Vierge à l'enfant disparut à nouveau. Aujourd'hui, elle est visible dans la chapelle des religieuses de Notre-Dame de Charité à Saint Symphorien et est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Jacques Feneant



Précieuse Notre-Dame-des-Miracles...

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

du côté d'hier

L'affaire du « Refuge »

Que se cachait-il derrière cette façade vertueuse de dévotion populaire et de charité envers des jeunes filles en danger moral ? Au début de ce siècle, les passions s'exacerbèrent, suscitant des haines profondes et tenaces.

Les cléricaux écrivaient : « Le démon, furieux de voir tant d'âmes lui échapper par le dévouement de ces religieuses, suscita contre elles une persécution terrible. Les calomnies les plus incroyables furent inventées. On traîna plusieurs des sœurs devant les tribunaux, et la prison s'ouvrit pour elles. Toutes furent chassées de leur demeure, et leurs pensionnaires dispersées... » L'heure était à l'anticléricalisme militant. La communauté du Refuge fut dissoute, non pas tant en raison de la loi sur les congrégations du 1^{er} juillet 1901, mais surtout à la suite de la décision du ministère Combes de refuser, en mars 1903, toutes les demandes d'autorisation émanant des congrégations féminines. Le Refuge fut donc fermé avec comme circonstance aggravante l'issue d'un procès retentissant qui défraya la chronique locale en juin 1903. Une véritable affaire Dreyfus tourangelle dont les organes de presse, tant au plan local que national, s'emparèrent. Les journaux de Tours « l'Union Libérale » et « la Dépêche » (dont le rédacteur en chef était E. Robenne, un franc-maçon angevin), publièrent les plaintes des victimes, relayés par « l'Aurore » de Paris. Le comportement de certaines religieuses du Refuge était gravement mis en cause. Le sténographie des débats des audiences correctionnelles des 18-19-20 et 21 juin 1903 fut transcrite dans un ouvrage édité par la section tourangelle de la ligue des



« Il est nécessaire d'avoir recours à des moyens de correction que l'administration elle-même n'ignore pas. La camisole de force, le cachot, etc. doivent exister et on doit en user. »

Droits de l'Homme et du Citoyen et préfacé par le directeur de « l'Aurore », Georges Clémenceau, qui fustigea les « Pères et Mères de comédie qui ne connaissent de relations de parents à enfants que celles de leur Dieu, bourreau à sa création... »

« De pauvres créatures... »

Le Président du tribunal ouvrit la première audience par ces mots : « Vous êtes poursuivie, sœur Sainte-Rose, pour avoir à diverses reprises depuis moins de trois ans, volontairement porté des coups et fait des blessures, exercé des violences et voies de faits sur les personnes des demoiselles - suivent treize noms -, voulez-vous donner des explications ? » M. Richard, substitut du Procureur de la République réclama à ce moment la parole pour faire l'exposé des faits. « Le 26 août 1902, M. le Maire de Tours adressa au Parquet une lettre qui rentrait, par son objet, dans les attributions du pouvoir judiciaire. C'était une plainte émanant d'un sieur Aubry, demeurant à Paris, contre les religieuses du monastère de Notre-Dame de la Charité à Tours. Aubry accusait, au nom de sa femme, la dame Millet, plusieurs religieuses d'avoir exercé des sévices extrêmement graves, tant sur sa femme que sur les autres pensionnaires de l'établissement... A la date du 29 août, accompagné de M. Boiscommun, commissaire central, je me suis rendu au couvent du Refuge. La supé-

rieure, avertie de mon arrivée, me reçut au parloir. Je lui exposai en quelques mots l'objet de ma visite, elle me proposa aussitôt de me faire visiter les diverses sections de son établissement et elle voulut bien me donner quelques renseignements sur les origines et le but du couvent. Le Refuge a été autorisé par une ordonnance royale de 1816. Les religieuses se proposent de faire l'éducation des jeunes filles en danger moral. C'est une congrégation autonome qui se trouve placée sous la surveillance directe de M. l'archevêque de Tours. Si le couvent a été reconnu en 1816 par les pouvoirs publics, sa création est plus ancienne. Il date de la renaissance religieuse du XVII^e siècle, et c'est dans cette maison que l'intendant de Touraine envoya, pour les convertir, les enfants des membres de la « religion prétendue réformée », après la révocation de l'Edit de Nantes. Les anciens portraits de religieuses que j'ai vus dans la salle capitulaire attestent la longue tradition de la vie conventuelle, et l'habit de laine blanche recouvert d'une voile noire que portent les sœurs, établit leurs liens plus ou moins étroit avec les congrégations issues de la prédication de Saint-Dominique. Après le vote de la loi organisant les maisons de correction, vers 1850, ce couvent fut assimilé à un véritable établissement pénitentiaire, et c'est de cet état de choses, aujourd'hui disparu, qu'est sortie une légende, qu'il faut détruire dès maintenant. »

Cette légende, édiflée habilement dès l'ouverture de l'information, a trouvé son expression la plus parfaite dans le numéro de « la Croix de Touraine » du 19 octobre 1902. « Il faut que le public sache, dit ce journal, que dans cette institution il y a deux parties différentes : une maison de correction et une maison de préservation. A la correction sont internées des jeunes filles qui, à cause de leur âge, ont échappé aux condamnations qu'elles avaient méritées. L'administration elle-même les place au Refuge, maison qui rappelle la Colonie de Mettray, instituée pour les mauvais garnements. Dans la maison de préservation sont hospitalisées de pauvres créatures tombées qui se réfugient là librement. Si les sœurs de Notre-Dame de Charité les reçoivent, c'est uniquement par bonté ; elles n'y sont point obligées. Et toutes celles qui y entrent peuvent en sortir quand elle le veulent : elles sont absolument libres... Il a suffi d'une de ces malheureuses à la nature pervertie, renvoyée et furieuse, pour faire des dénonciations plus ou moins mensongères, à l'aide desquelles on a échafaudé tout un système d'accusations. Quant à la maison de correction, il est bien évident que, pour mater des



Même Clémenceau s'en mêla !

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

du côté d'hier



A L'INFIRMERIE

— Cette enfant ne fait que tousser. C'est indécent ! On pourrait l'entendre de la rue ! Enfermez-la au cachot jusqu'à ce que la quinte soit passée !

Tant à Tours qu'à Nancy et dans d'autres villes, les congrégations religieuses défrayèrent la chronique au début du siècle. Exploitation par-ci, sévices par-là... : ces pratiques pas très catholiques amenèrent le journal satirique « l'Assiette au Beurre » à consacrer en novembre 1904 un numéro entier au « sauvetage de l'enfance ». Les dessins publiés se révélaient féroces envers les « charitables » sœurs.

caractères abominables, des natures où tous les vices se sont donné rendez-vous, il est nécessaire d'avoir recours à des moyens de correction que l'administration elle-même n'ignore pas. La camisole de force, le cachot, etc. doivent exister et on doit en user. »

« Autant de mots, autant d'inexactitudes, poursuit le procureur. Si, à la vérité, à partir de 1850, le couvent de Notre-Dame de Charité fut assimilé avec d'autres couvents à un établissement pénitentiaire, en 1885 une décision d'ordre général fut prise par le gouvernement de la République qui supprimait ces sortes d'annexes des maisons de correction... Il est donc établi que, depuis dix-huit ans, il n'y a eu au Refuge de Tours aucune jeune fille incarcérée après son renvoi par un tribunal sous la tutelle pénitentiaire. C'est là un fait dont vous avez déjà compris la grande importance. Comme en 1816, le Refuge est maintenant, en même temps qu'un couvent de religieuses cloîtrées, une maison hospitalière qui reçoit des laïques affiliées au tiers ordre de Saint-Dominique ; une section spéciale, dite des madeleines, est réservée selon une vieille coutume aux filles repenties qui, à l'exemple de Marie-Madeleine, viennent chercher dans le silence d'un cloître l'oubli d'une vie agitée. Le Refuge est aussi un orphelinat. L'administration de l'Assistance publique, les conseils généraux et notamment le conseil d'Indre-et-Loire, quelques municipalités, votent chaque année à cet établissement des

subventions pour servir à l'éducation des pupilles qui y sont placées. D'autres orphelines y sont reçues sur la recommandation de personnes charitables qui paient en leur faveur des mensualités. D'après les règlements de 1816, le couvent devait fournir aux jeunes orphelines majeures un pécule à la sortie du couvent correspondant au produit de leur travail. Il semble résulter des réclamations qui se sont produites au cours du procès que ce pécule n'a pas été versé de façon régulière... Le Refuge est à la fois un orphelinat et une sorte d'école professionnelle. Une classe a gardé son nom d'autrefois, c'est la classe des pénitentes, c'était la classe de correction. Si depuis 1885, il n'y a plus de jeunes filles détenues, un usage administratif était resté de confier, temporairement, à ce couvent, les jeunes filles dont les parents avaient à se plaindre et qui étaient renvoyées pendant un mois au moins, six mois au plus, sous la tutelle de l'Etat, par mesure de correction paternelle, à la suite d'une ordonnance de M. le Président du tribunal de Tours. En 1901, cet usage a été complètement aboli... La classe des pénitentes, qui existe encore, est une sorte d'école de réforme. La supérieure y envoie, avec les jeunes filles placées volontairement par leurs parents ou par les inspecteurs de l'Assistance publique, certaines orphelines de la congrégation qui, ont mécontenté leurs maîtresses. Ce qui est constant, c'est que les jeunes filles et les enfants qui sont actuellement au Refuge, n'ont commis ni

crime ni délit... Après avoir fait diffamer, dans les termes que je vous ai rapportés, les anciennes pensionnaires du Refuge, l'administration de cette maison s'est empressée de recueillir de quelques anciennes élèves de bonne volonté des témoignages de satisfaction et des lettres de remerciement. Toutes ces lettres ont été publiées dans les journaux de la région... La supérieure mère Marie du Verbe Incarné me fit visiter les diverses sections de son établissement. C'est un très vieux monument, peu conforme aux règles de l'hygiène moderne. La supérieure m'informa que la communauté avait l'intention de le faire reconstruire dans un vaste domaine qu'elle possède à Saint-Symphorien. Dès 1886, M. le Préfet d'Indre-et-Loire a accordé au couvent l'autorisation de vendre la maison de la rue de La Riche... Quand je traversai leur classe, les orphelines étaient occupées à des travaux de couture ; certaines me parurent débiles et tristes... Je traversai ensuite le grand jardin cultivé par des femmes sans âge, les unes muettes, les autres à moitié folles... »

« Les injures les plus ignobles »

Le procureur poursuivit sa visite par la boulangerie où le pétrin mécanique était conduit par des jeunes filles, « travaux interdits aux filles mineures », par la crèche de l'ange gardien où les enfants « jouaient et s'occupaient à des petits travaux d'aiguilles », par la classe des arri-

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

du côté d'hier

rées qui lui laissa « une impression excellente », par la section des « madeleines » qui s'employaient « comme dans les béguinages de Bruges, à de luxueux travaux de broderies », puis par la classe des pénitentes. « Je fus tout péniblement frappé du costume et de la coiffure imposés à ces jeunes filles. C'est le costume des détenues pour crime de droit commun dans les maisons de force, et leur bonnet est celui des femmes de Saint-Lazare, le petit bonnet que portait Manon Lescaut sur la charrette qui la conduisait au Hâvre de Grâce. Les unes travaillaient à des métiers de passementerie, les autres façonnaient des chemises... »

Marie Vichard et Madeleine Porcher, les deux inculpées étaient parmi les surveillantes. Je demandai à la mère Sainte-Rose qui est la maîtresse de cette classe, quelles étaient les punitions qu'elle appliquait à ses élèves. Elle me répondit spontanément qu'elle leur plaçait sur la tête un bonnet ridicule pendant un certain temps quand elles répondaient d'une façon insolente, et que, pour des faits plus graves, elle leur faisait mettre la camisole de force. M. le commissaire central lui demanda de nous montrer le cachot où elle les enfermait. La mère Saint-Ferréol et la mère Sainte-Rose nous déclarèrent que l'établissement ne possédait ni cachot ni cellule ; c'est alors que la supérieure... me dit avec un grand accent de sincérité : « Il existe un cachot, je vais vous y conduire. » Elle m'amena aussitôt à la porte du cachot qui s'ouvre sur la cour de la classe des pénitentes... Nous descendîmes par quelques marches dans une cave humide... Dans ce caveau il y avait une paille recouverte d'une toile cirée et placée sur des tréteaux. M. Boiscommun et moi nous eûmes la pensée que c'était la paille dont le sieur Aubry parlait dans sa plainte, qui servait à l'exposition des cadavres des pensionnaires décédées dans la maison et sur laquelle la mère Sainte-Rose faisait coucher les élèves indisciplinées... La supérieure me déclara que, depuis qu'elle avait pris la direction du Refuge, elle avait réformé en partie les peines disciplinaires, qu'elle jugeait trop sévères. Après l'avoir félicité de ses résolutions, je pris congé... Le maintien des vieilles traditions semble si nécessaire, cette pédagogie barbare si admirable que des publicistes n'ont pas hésité à s'en faire les apologistes, niant jusqu'aux abus les plus exécrables... »

« Quelques semaines après notre visite, une autre plainte parvenait au Parquet. Une demoiselle Verrière, domiciliée à Niort, révélait des faits monstrueux à la charge de la mère Sainte-Rose... Un journal de Paris, « l'Aurore » et un journal de Tours, « la Dépêche », publièrent alors de nombreuses interviews d'anciennes élèves du couvent. Des allégations extrêmement graves y étaient produites contre

le régime de la maison. Au cours d'un premier transport de justice, la mère Saint-Ferréol fut entendue et elle fit des déclarations qui confirmaient, dans une très large mesure, les accusations déjà recueillies ». Un second transport de justice révéla l'existence de nombreuses cellules de punition dans les greniers du couvent, puis des souterrains qui conduisaient à des cachots et à un « in pace » hermétiquement fermé par une trappe de bois. Cette visite fut mouvementée. « Les religieuses qui savaient que les dames Aubry et Verrière devaient venir avec les magistrats, préparèrent une manifestation dirigée par les vieilles domestiques et les tertiaires contre les deux témoins... (qui) durent subir les pires menaces et les injures les plus ignobles... »

« Joséphine Citron était frappée sur les fesses nues à coups de cordes à nœuds. » — *Le Matin*



(Dessin de Galanis dans "L'Assiette au beurre")

SEUR MONIQUE : Ceux-là seuls qui se seront mortifiés auront droit au royaume des cieux.

Virulente « Assiette au Beurre » !

« De la bouse de vache sur la figure... »

L'affaire divisa alors la ville de Tours, selon le procureur. « Une campagne en faveur du Refuge commença dans les journaux de Tours. Le parloir de La Riche se transforma en une salle de rédaction, ainsi que l'établissement des notes de police du dossier... Messieurs, un grand nombre de témoins ont été entendus au cours de l'enquête ; l'instruction a été longue et laborieuse, mais ce n'est pas la faute du juge. Au Refuge, lorsqu'un enfant entre dans la communauté, elle perd son nom de famille et jusqu'à ses prénoms, et les sœurs la désignent d'un surnom de fantaisie, de sorte que, lorsqu'un témoin déclarait qu'il avait vu commettre des sévices sur telle de ses

compagnes, elle ne pouvait la désigner que par son surnom, et il fallait de minutieuses recherches pour établir l'identité de cette jeune fille... Si nous avons poursuivi seulement trois prévenues, c'est que les noms reviennent sur toutes les lèvres des anciennes pensionnaires... Si le régime du Refuge était pénible, les trois inculpées s'employaient à appliquer méchamment une règle cruelle. »

Trois groupes de témoins de l'accusation furent ensuite entendus : ceux qui apportaient à la charge des trois inculpées des faits datant de moins de trois ans, les victimes de violences de la part de la mère Sainte-Rose antérieurement à ces trois dernières années, et enfin ceux qui apportèrent des renseignements utiles. La défense fournit les siens. Au terme d'un long procès, Scolastique Augustine Penard, en religion sœur Sainte-Rose du Cœur de Jésus, qui dirigea pendant quatorze ans la classe des pénitentes, fut déclarée coupable de violences et de voies de faits volontaires et condamnée à deux mois d'emprisonnement. Un certain nombre de sévices, parmi lesquels des croix de langue sur le sol, des douches, de la bouse de vache sur la figure, du cachot, lui furent imputés. Le tribunal relaxa les deux co-accusées, compte tenu de l'état de dépendance dans lequel elles se trouvaient à l'égard de Sainte-Rose.

Après la fermeture du couvent, en 1904, à la suite d'une mesure administrative, le camp clérical ne désarma pas : « La spéculation, qui, dit-on, avait été une des causes de cette expulsion se chargea de détruire cette maison de la prière et du travail. On perça une rue au milieu de la propriété (la rue Dabilly) ; divers immeubles furent vendus, et les ennemis de Dieu triomphent ». Un certain « Fidelis » écrivit dans un journal : «... Le vénérable de la loge se croit tout permis depuis qu'il a pu constituer la société immobilière des Démophiles, qui s'est rendu acquéreur d'une partie du couvent du Refuge... » On accusait même des francs-maçons de profiter honteusement de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. En réalité, le couvent fut adjugé judiciairement à la Compagnie du gaz et aux sieurs Foucault, Dencauve, et You fils - non maçons -. Le 3 décembre 1906, les nouveaux propriétaires offrirent à la ville le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue, en demandant que celle-ci portât le nom de Dabilly, un médecin dévoué aux pauvres et dont les obsèques civiles, en mai 1881, avaient scandalisé le « Journal d'Indre et Loire », un organe bien pensant. L'affaire du Refuge était bel et bien close, mais elle marqua tellement la ville qu'un demi-siècle après, les vieux Tourangeaux en parlaient encore.

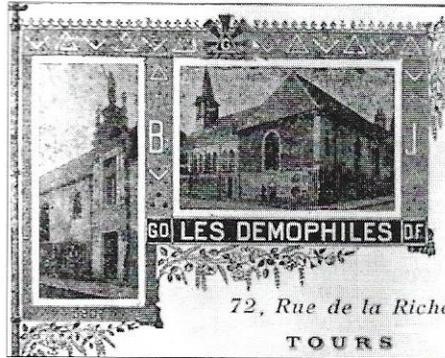
Jacques Feneant

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

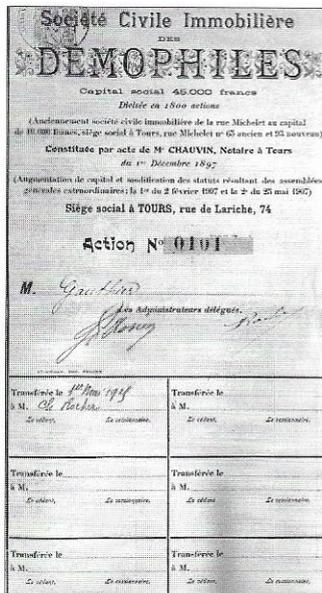
du côté d'hier

Le temple maçonnique du Grand Orient de France à Tours.

La loge des Démophiles du Grand Orient de France s'est très tôt pourvue d'une société civile immobilière dans le but d'acquérir ou de faire édifier un temple maçonnique. Un capital de 50 000 F divisé en 500 actions à 4 % d'intérêts permettrait à la loge de s'installer dans ses murs à l'abri des regards indiscrets. La somme de 34 000 F fut réunie en avril 1872, ce qui permet à la loge de s'établir 11, rue de Jérusalem, dix-huit mois plus tard. A l'usage, ce local se révéla trop petit et en 1898, les Démophiles se transportèrent au 65, de la rue Michelet. Le



de la sagesse étend toujours ses bras en signe de protection ou de propriété... En tout cas, un signe ostensiblement provocateur de la part de ceux qui s'estimaient outragés, sinon vaincus : « C'en est fait ! Le monastère de Notre-Dame de Charité du Refuge n'est plus ! Sur le tombeau du Sauveur, les Juifs avaient apposé leur sceau ; sur le couvent du Refuge, les francs-maçons ont placé leur triangle. A son heure, le Christ est sorti triomphant du tombeau, malgré les sceaux de la synagogue ; l'heure de Dieu sonnera, et les membres dispersés, comme à l'époque de la grande Révolution, se réuniront à nouveau, malgré les puissances de l'enfer... » La prose du chanoine Moussé exprimait clairement les passions d'une époque.



Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Capital social 45 000 francs Divisée en 450 actions	Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 11 - 1918
Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 12 - 1919	Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 13 - 1920
Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 14 - 1921	Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 15 - 1922
Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 16 - 1923	Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 17 - 1924
Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 18 - 1925	Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 19 - 1926
Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 20 - 1927	Société Civile Immobilière DES DEMOPHILES Copson n° 21 - 1928

cher, brigadier d'octroi. Victor Lefébure, ingénieur centralien et riche propriétaire, maire de Reugny et conseiller général du canton de Vouvray, versa le 12 février 1907, la somme de 29 625 F pour acquérir l'immeuble en question, en avril 1907. L'ancien temple de la rue Michelet fut vendu en septembre 1908 et 14 000 F remboursés au F.º. Webel. Les faits paraissent démentir toute opération spéculative.

Les socialistes au temple

Dès que la loge des Démophiles prit possession de l'ancien couvent, elle afficha clairement son identité en plaçant équerre, compas et lettre G sur le clocher de l'ancienne salle capitulaire convertie en temple et fit réaliser une entrée monumentale avec les attributs maçonniques, rue de La Riche, par l'ami de Victor Laloux, lui-même ancien membre de la loge, le sculpteur et frère Varenne. Aujourd'hui encore, la statue de la vérité ou

« En réalité, le système de la société immobilière se révélait d'une extrême fragilité, car les actions, dispersées entre les frères, risquaient d'entrer dans la succession, lors de leur décès, avec toutes les conséquences juridiques que l'on imagine. Leur génie de la finance ne relevait pas d'une inspiration luciférienne ! A la mort de Lefébure, en 1924, une partie de la propriété faillit tomber dans des mains profanes, malgré une disposition prise lors de la rédaction du règlement intérieur de la loge, en 1911 : « Tout membre de l'atelier doit posséder au moins une action de la société civile des Démophiles, action qui sera déposée aux archives... » La société dut racheter pour 11 466 F les actions de Lefébure afin de désintéresser les héritiers, ce qu'elle fit grâce à une souscription, en mars 1928. Cette menace fut constante et les difficultés de trésor-

Mille huit cents actions à vendre pour acheter un bâtiment aux destinées diverses.

président de la nouvelle société immobilière fondée le 1^{er} décembre 1897, au capital de 10 000 F était le vénérable de la loge, le F.º. Chevallier, mais le bailleur de fonds en avait été le F.º. Webel, propriétaire d'une importante brasserie bien connue des Tourangeaux. Après le scandale du Refuge, les bâtiments conventuels du 74, rue de la Riche furent mis en vente. La disposition des locaux intéressa les francs-maçons, sans parler d'une certaine revanche sur le camp adverse. E. Gorce, huissier de justice et adjoint au maire fut nommé liquidateur du Refuge. Il avait été initié aux Démophiles en 1888. La société immobilière de la rue Michelet se transforma en société civile immobilière des Démophiles d'une durée de vingt ans, au capital de 45 000 F divisé en 1 800 actions, en vertu des décisions des assemblées générales extraordinaires des 2 février et 25 mai 1907, avec pour administrateurs délégués le vénérable J.P. Rosier, négociant en cuirs, et A. Ro-



Place aux Démophiles ! En 1908, l'ancienne chapelle devient un temple maçonnique.

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

du côté d'hier



Un temple... républicain.

rie permanente. Les autres loges tourangelles possédèrent leurs locaux, à l'exception de la loge mixte du Droit humain Clarté qui travailla dans les locaux des Persévérants Ecossais de la Grande Loge de France, installés dans un hôtel du XV^e siècle, au 29, rue Bretonneau, depuis 1876. Une S.C.I. au capital de 11 500 F fut créée en 1881. Les loges de l'ordre de Misraïm élurent domicile 5, rue des Cordeliers, puis au 4, de la rue de la Paix, dans le Vieux-Tours.

L'immeuble des Démophiles - l'ancienne chapelle transformée en parvis et la salle capitulaire devenue temple, avec une entrée ornée de deux bustes, l'un du docteur Héron, médecin des pauvres, l'autre de Cartier-Douineau, un franc-maçon actif, pendant la Révolution - connu des événements en relation avec l'histoire nationale à trois reprises.

Bien qu'affaibli par la mobilisation de nombreux frères pendant la guerre 1914-1918, la loge des Démophiles voulut contribuer néanmoins à l'effort patriotique. Son conseil d'administration décida de mettre ses vastes locaux à la disposition des blessés de guerre afin d'y aménager un hôpital militaire. Le vénérable Rosier, en avril 1918, émit le vœu de recevoir le comité des francs-maçons américains de la Grande Loge de New-York, à l'époque nombreux à Tours, en raison du rôle de la ville depuis l'entrée en guerre des USA.

Le second fait marquant, intéressant l'histoire des bâtiments, se plaça dans le sillage de l'important congrès socialiste dit « congrès de Tours ». Il était de tradition de recevoir rue de La Riche les

frères participant aux différents congrès siégeant à Tours. Aussi, à l'occasion du congrès annuel du Parti radical et radical socialiste, en octobre 1912, les frères C. Chautemps et G. Gauron, respectivement vénérables des Démophiles et des Persévérants Ecossais reçurent maçonniquement les nombreux francs-maçons congressistes. En 1920, il en alla différemment.

Fort tard dans la nuit du 29 au 30 décembre 1920, dans la salle du Manège, derrière l'abbaye Saint-Julien, après la proclamation du dernier vote en faveur de la motion Renoult concernant la non exclusion des minoritaires qui accepteraient encore la décision historique du congrès de rejoindre la III^{ème} Internationale de Lénine, le délégué Paoli, l'ami de Blum, prit la parole au milieu d'un tumulte de fin de séance et lança : «... Nous laissons donc le premier congrès communiste tenir ici ses assises. Le congrès du Parti socialiste - S.F.I.O. - continuera ses travaux dans la salle du Démophile (sic), 72, rue de La Riche, demain jeudi, à 10 h du matin. Y sont invités tous ceux des délégués qui n'acceptent pas les résolutions du congrès de Tours transformant le Parti en Parti communiste ». A 2 h 15 du matin, les résistants quittèrent l'antique salle du Manège. Quelques heures plus tard, ils prirent le chemin de la salle des Démophiles, à l'autre bout de la ville, salle qu'ils connaissaient déjà puisque le président de la loge Pierre Rosier, républicain socialiste, et Camille Chautemps, député-maire de Tours et ancien vénérable, avaient mis les parvis à la disposition des résistants, comptant nombre de

maçons, dès l'ouverture du congrès de Tours. Le jeudi 30 décembre 1920, en fin de matinée, sous la présidence de Léon Blum, le Parti socialiste S.F.I.O. entamait un nouveau départ. Ce bref passage par les locaux maçonniques marqua durablement les imaginations.

Un dépôt de pommes de terres

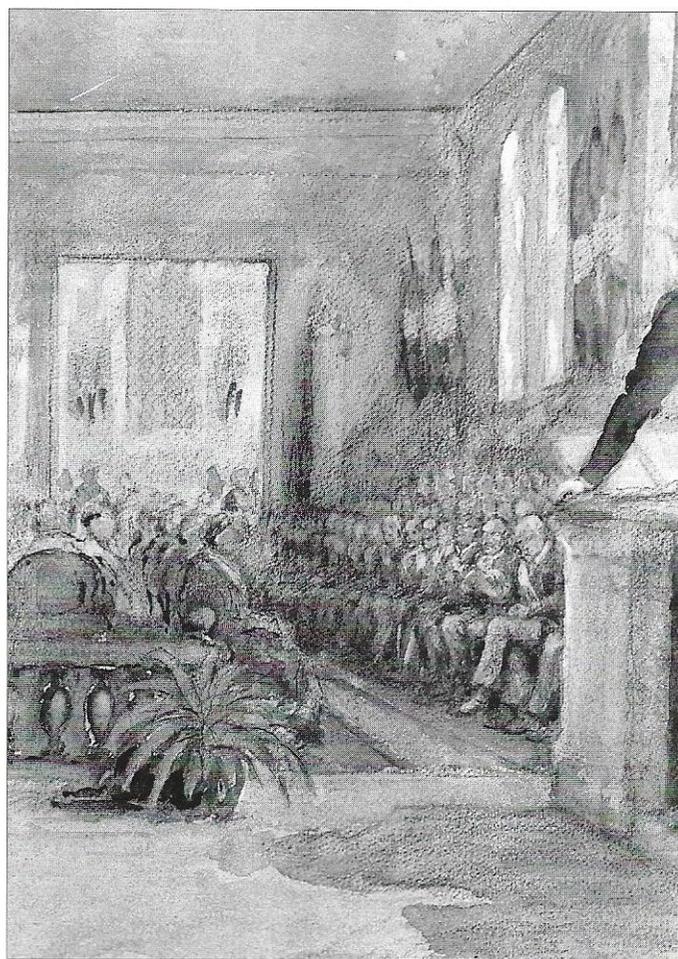
La Seconde Guerre mondiale constitua le troisième temps fort de cette histoire. La dernière assemblée générale de la société civile immobilière se réunit le 25 février 1939, présidée par M. Copin. Un doute subsiste pour la réunion prévue le 18 février 1940. Après la défaite, très rapidement, l'anti-maçonnisme vichyssois se donna de redoutables armes. La liquidation des sociétés secrètes visa à la fois les membres, les associations et les bâtiments et ce, à partir de la loi du 13 août 1940 sur l'interdiction des associations secrètes, et celle du 5 octobre concernant la liquidation des biens mis sous séquestre appartenant aux Démophiles et Persévérants Ecossais à Tours, ainsi qu'aux Enfants de Rabelais à Chinon, lesquels allaient être confiés à l'administration des Domaines. En novembre 1940, Maurice Copin remit à M. Ferrieux toutes les pièces justificatives et l'argent en caisse de la S.C.I. les Démophiles, soit 1 639 F. Les scellés furent apposés dans le but d'inventorier les « trésors » de la loge, ainsi que l'imaginaient l'occupant et le gouvernement de Vichy, et de vendre aux enchères le mobilier courant, mais surtout de regrouper et d'envoyer 4, square Rapp à Paris, les objets et les archives maçonniques.



Le « cimetière » des accessoires maçonniques, à Paris, rue Cadet, au Grand Orient de France.

le « refuge » de tours ou l'étrange destin d'un couvent

du côté d'hier



Suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et aux Inventaires (1906), le camp clérical jugea utile de réagir sur le mur de l'ancien archevêché de Tours : « Volé par le gouvernement ! ». Deux ans plus tard, l'ancien chœur des religieuses du Refuge allait devenir temple maçonnique, une « tenue » y ayant fait l'objet de ce dessin, daté de 1945. Etrange destin pour les pierres du « petit couvent » !

Bernard Faÿ, administrateur de la Bibliothèque Nationale fut le grand ordonnateur de cette vaste chasse qui se solda, à Tours, par la saisie de six plateaux sculptés des officiers de la loge, des peintures maçonniques du temple qui provenaient certainement de l'ancien local de la rue Michelet et des ouvrages de la bibliothèque. Ces objets ne figurèrent pas à l'exposition antimaçonnique du Petit Paris d'octobre 1940, mais ils intéressèrent les services nazis de Rosenberg chargés de la répression antimaçonnique en zone occupée. Seuls les plateaux purent être récupérés après la guerre. La loge de l'ancien Président du conseil Camille Chautemps ne pouvait qu'exciter les fantasmes des partisans de Vichy. Dès le 24 décembre 1940, le journal collaborateur « Tours soir » publia un article intitulé « Une visite chez les Frères Démophiles de Tours », probable écho de l'exposition parisienne. Après un rappel du procès du Refuge, tout à l'honneur des religieuses dépossédées, le « journaliste » voulut faire partager à ses lecteurs un certain nombre de « secrets » sur le mode de la délation :

« Tiens, tiens, voici des noms, des noms très connus à Tours et en Touraine, ma foi... Voici des parlementaires, des médecins, des ambassadeurs, des avocats, des officiers, des fonctionnaires... » En somme, tous les artisans de la défaite ! Sur la proposition du préfet J. Chaigneau, l'immeuble se transforma en annexe du Secours national, afin d'y entreposer des vivres en particulier des pommes de terre.

Le temple de la rue de La Riche (rue Georges-Courtelaine) rouvrit ses portes en avril 1945 pour y célébrer la mémoire du Président américain, et frère Roosevelt. Le préfet de la Libération, Robert Vivier, membre des Démophiles, contribua à la récupération et à la rénovation des bâtiments. Un second temple fut aménagé dans ce qui avait été la chapelle des religieuses cloîtrées. Le 25 mai 1950, le curé de Loché-sur-Indrois, M. Bourderieux, écrivit à Robert Vivier : « Quand, vers 1902, les bonnes sœurs du Refuge sont parties, elles ont laissé dans le bâtiment qui est devenu la loge des Démophiles des stalles et divers autres objets qui ne peuvent guère servir qu'à elles-mêmes et

auxquels elles attachent surtout, je crois, une valeur de souvenir. Pourriez-vous vous interposer pour obtenir qu'on veuille bien leur céder ces stalles ou ces objets culturels dans les conditions qu'on voudra bien déterminer... Ces bonnes sœurs du Refuge sont à Caen... » Cette requête ne reçut pas de suite.

Les loges Clarté du Droit humain et les Persévérants Ecosais de la Grande Loge de France furent accueillies rue Courteline. La loge écossaise vendit ses locaux de la rue Bretonneau. La société civile immobilière des Démophiles se transforma en association loi 1901, en septembre 1973, grâce à une disposition légale dont profita Robert Vivier, qui devint le premier président du conseil d'administration de cette nouvelle association, mettant fin ainsi au risque de dispersion des actions de l'ancienne S.C.I. Les voûtes de l'ancienne chapelle furent consolidées au grand soulagement des frères et sœurs des différentes loges, dont le nombre n'a cessé de croître depuis une dizaine d'années.

Jacques Feneant